

DELIBERATION DD2022_119

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 novembre 2022

LE 24 novembre 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	52
Votants	69
Pouvoirs	17

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉCLASSEMENT PORTANT DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'INNOVATION, SITUÉE DANS LE PARC D'ACTIVITÉS CRÉ@VALLÉE NORD, COMMUNE DE COULOUNIEUX-CHAMIERES

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. TALLET, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. AUZOU
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme FAURE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme REYS donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS
M. PERIER donne pouvoir à M. BOURGEOIS

DÉCLASSEMENT PORTANT DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'INNOVATION, SITUÉE DANS LE PARC D'ACTIVITÉS CRÉ@VALLÉE NORD, CHAMIER

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-3 et suivants et R. 141-4 et suivants.

Vu la délibération du 19 novembre 2020 relative au classement des voiries et accessoires de Cré@vallée Nord dans le domaine public intercommunal.

Vu la délibération en date du 8 juillet 2021 relative à la vente de terrains à la Clinique du Parc.

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 134-1 et suivants et R. 134-3 et suivants.

Vu l'arrêté ARR2022-028 portant enquête publique pour le déclassement en vue de son aliénation d'une partie de la rue de l'Innovation.

Vu le rapport du commissaire enquêteur du 30 septembre 2022 remis le 07 octobre 2022.

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur,

Considérant que l'agglomération Le Grand Périgueux possède l'ensemble de la parcelle AW 828 sise dans le lotissement de CréaVallée Nord.

Que les lots n^{os} 2 et 6 ont vocation à être vendus à la société La Clinique du Parc en vue de la réalisation d'une clinique.

Qu'il convient de céder également la voirie séparant ces deux lots, à savoir une portion de la rue de l'Innovation, afin de constituer une seule et même unité foncière et de conférer une cohérence d'ensemble au projet.

Considérant que cette procédure a fait l'objet d'une enquête publique du 29 août 2022 au 12 septembre 2022 et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement de la partie envisagée de la rue de l'innovation.

Que le déclassement de la rue de l'innovation vaut désaffectation.

Que le déclassement d'une partie de la rue de l'Innovation permettra la cession du terrain d'assiette déterminé par le plan de bornage annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Publié le
ID : 024-200040392-20221124-DD2022_119-DE

- Décide de prononcer le déclassement du domaine public intercommunal, d'une partie de la rue de l'innovation, en vue de son transfert dans le domaine privé intercommunal.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette procédure.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2022	Périgueux, le 02/12/2022
	Le Président, Jacques AUZOU

